067-200094332-20221208-0000005385-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/12/2022 Retour Préfecture : 09/12/2022 Date de publication: 15/12/2022



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-14-1 Séance du jeudi 8 décembre 2022

AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DE LA LIAISON RUE DOCTEUR LAENNEC À MULHOUSE - RD 21 À BRUNSTATT-DIDENHEIM ET RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MANGENEY ET LAENNEC

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO DEBES Vincent donne procuration à André ERBS DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER

MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

EXCUSES:

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, KLEITZ Francis, SITZENSTUHL Charles, VOGT Victor

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure n° 35/2017 signée le 03 janvier 2018 entre la Ville de MULHOUSE, la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM et le Département du Haut-Rhin, portant sur la réalisation d'une voie nouvelle entre la Rue Docteur Laennec à MULHOUSE et la RD 21 à BRUNSTATT-DIDENHEIM et le réaménagement des rues Mangeney et Laennec,
- VU l'avenant n° 1 à la convention n° 35/2017 signée le 03 janvier 2018 précitée, signé le 21 février 2020 portant sur l'actualisation du descriptif des travaux à réaliser et du plan de financement.
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'Agglomération Mulhousienne du 28 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention n° 35/2017 relative à la réalisation d'une voie nouvelle entre la Rue Docteur Laennec à MULHOUSE et la RD21 à BRUNSTATT-DIDENHEIM et le réaménagement des rues Mangeney et Laennec, joint en annexe de la présente délibération, portant modification de la rédaction de l'article 3-Coût de l'opération et participations des parties, et précisant les conditions financières et de versement de la participation de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM à la Ville de MULHOUSE; pour mémoire, la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à l'opération ayant été soldée dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cet avenant avec la Ville de MULHOUSE et la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM, et le cas échéant, à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

M. Alain COUCHOT, en tant qu'adjoint au Maire de la Commune de Mulhouse en charge du renouvellement urbain, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité